



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17 AOUT 2021

natur&ëmwelt - Fondation Hëllef fir d'Natur
c/o Monsieur Kevin Jans
2, Kierchestrooss
L-9753 HEINERSCHIED

N/Réf.: 96472

Monsieur,

En réponse à votre requête du 18 juin 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le débroussaillage sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de KIISCHPELT: section WB de PINTSCH (Auf Ierplescht), sous le numéro 160/231, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Des travaux de débroussaillage sont autorisés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WB de Pintsch, sous le numéro 160/231, au lieu-dit « auf Ierplescht ».
2. **Les surfaces qui pourront être débroussaillées seront définies en concertation avec le préposé de la nature et des forêts (Madame Michèle SIEBENALLER, tél : 621 202 154) et ceci entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février.**
3. Un débroussaillage annuel est autorisé avec enlèvement des rejets après le 1^{er} juillet.
4. **Toute incinération est interdite sur le site.**
5. Le préposé de la nature et des forêts sera contacté avant chaque intervention.

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de KIISCHPELT